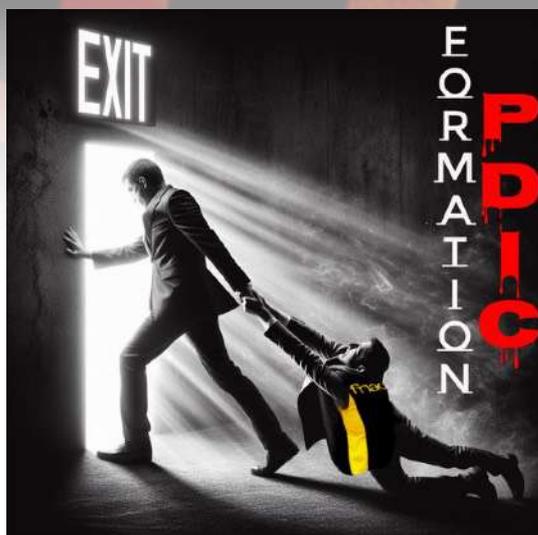


PDIC : l'antichambre du licenciement...



Cela fait des années que la Fnac cherche un moyen de se débarrasser des vendeurs qui ne réalisent pas assez de services selon elle. La direction a beau avoir durci son management sur le sujet, fermé les yeux sur des pratiques humiliantes, **elle bute toujours sur le même problème, nos contrats de travail ne sont pas soumis à atteinte d'objectifs.** Chose que les tribunaux lui ont rappelé quand elle a licencié des vendeurs au motif de l'insuffisance professionnelle. Ce fut le cas notamment à Rouen.

Pour éviter ce type de condamnation, qui au-delà des sommes versées écorne son image, **notre direction a décidé de mettre en place un pseudo plan de formation, le Plan de Développement Individualisé**

des Compétences (PDIC). Pour celui-ci pas de communication, pas de plans de formation communiqués aux représentants du personnel et aux instances.

Insidieusement, on apprend ici ou là qu'un collègue s'est vu obligé de signer une adhésion à ce plan avec son manager ou sa direction locale. Le salarié ainsi ciblé ne doit cette attention toute personnelle qu'à son activité en termes de ventes de services, sous-entendu, il n'atteint pas les objectifs toujours plus « ambitieux » fixés unilatéralement par son responsable durant son entretien annuel d'évaluation.

Alors la FNAC, s'occupe de lui et à coup d'entretiens programmés et menés par des cadres locaux non agréés pour dispenser des formations.

La pression est planifiée mais quelle est la finalité ?

On a entendu certains nous raconter qu'ils s'étaient vu murmurer que si les résultats n'étaient pas ceux attendus par la boîte au terme de ces PDIC, ils seraient tout bonnement licenciés pour insuffisance professionnelle. Nous vous laissons imaginer avec quelle sérénité, les salariés adhèrent à ces PDIC... Et devant les juges, La Fnac pourra argumenter en disant qu'elle a tout fait pour garder son salarié, elle l'a même accompagné et formé (pas par des formateurs agréés certes...), mais qu'à l'issue de ce procédé elle n'a pu que constater les dégâts, par conséquent elle a dû se résoudre à licencier son collaborateur...

Parallèlement à cela, **la Fnac vient d'être rappelée à l'ordre par l'inspection du travail pour sa gestion des alternants qui sont utilisés comme une main d'œuvre bon marché et pas comme des apprenants appelés à avoir un poste à la Fnac.** Ce rappel à l'ordre va certainement faire un appel d'air qui devrait obliger la Fnac à faire quelques recrutements. Notre direction veut-elle faire place nette avant en se débarrassant des plus anciens et donc des salariés bénéficiant des plus grosses primes d'anciennetés ?

En tout cas si vous êtes approchés par votre hiérarchie pour la mise en place d'un PDIC n'hésitez pas à contacter vos élus.